



E. S. VARENNES VILLEBERNIER

N° d'affiliation : 553874

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Je suis licencié (jeunes et adultes)

Faire vivre une association nécessite de s'investir et de donner de son temps dans la vie du club.

Si chaque licencié s'investit à un de ces niveaux de bénévolat, le club vivra et progressera.

En tant que licencié, je m'engage donc à :

Respecter les règles du club et les valeurs du club :

- Respecter les règles et les fondamentaux du Football
- Être à jour de ses cotisations.
- Être assidu, sérieux et ponctuel aux entraînements et aux matches.
- Encourager ses coéquipiers et pardonner leurs erreurs éventuelles.
- Prévenir en cas d'absence.
- Respecter et accepter les faiblesses et les points forts de ses camarades.
- Reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.
- Serrer spontanément la main aux adversaires et arbitres à la fin du match.
- Éviter tous débordements physiques et verbaux pénalisants envers les acteurs du football (joueurs, entraîneurs, dirigeants, arbitres et spectateurs).
- Respecter et ranger le matériel après chaque entraînement.
- Veiller au respect de la propreté des locaux (vestiaires et terrains).
- Se munir d'une gourde aux entraînements et aux matches pour les catégories de jeunes.

Les parents inscrivent leurs enfants au club s'engagent à :

- Discipliner leurs enfants à l'esprit sportif en général et du football en particulier
- Respecter les règles établies par le club : discipline, respect, politesse
- Ne pas intervenir dans les décisions et choix des entraîneurs et dirigeants du club
- Faire preuve de sportivité lors des compétitions.
- Contribuer et soutenir les animations et les déplacements liés à la vie du Club
- A tenir le bar 1 fois dans l'année le samedi matin ou après-midi suivant un planning fourni

Tous licenciés seniors et loisirs s'engagent à

- Arbitrer au moins 1 rencontre jeunes dans la saison suivant le planning réalisé par le responsable sportif
- Arbitrer suite à un carton jaune une rencontre de jeunes dans un délai de 1 mois suivant la sanction.
- Tenir le bar suite à un carton rouge dans un délai de 1 mois suivant la sanction.

Le planning de ces permanences sera réalisé par le club et vous sera communiqué par mail. Il sera également consultable dans les clubs housse et sur le site du club.